

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 2017

	L'an deux mille dix-sept, Le vingt octobre à vingt heures,
DATE DE CONVOCATION : 13.10.2017	
	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
DATE D’AFFICHAGE : 13.10.2017	
	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	
	Excusés : BROCHARD Gwénaëlle (procuration à ROBISSOUT Josiane), BREHINIER Henri, GUILLLOTIN Sylvie.
PRESENTS 12	
	Secrétaire de séance : COLLET Céline
VOTANTS 13	

Procès-verbal réunion du 8 septembre 2017

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu conseils Dinan Agglomération

Le site Extranet est disponible et les accès ont été fournis aux conseillers.

Point sur le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) :

L'année 2017 est consacrée au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
Des réunions sectorielles, thématiques, etc, ont déjà eu lieu. Le projet de PADD va être transmis
prochainement. Le 18 novembre 2017, le projet sera arrêté. Jusqu'au 15 décembre, les communes devront se
prononcer. Tous les comptes rendus de réunions sont disponibles sur l'Extranet.

Les anciennes zones AU de Saint Lormel pourraient être conservées dans le PADD. Des priorités seront à définir.
Rien n'est figé.

L'approbation du PLUi doit avoir lieu fin 2019 par le conseil communautaire.

Travaux de voirie : Avenant au marché N°1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de revêtement des
trottoirs du bourg et de la rue des Hauts Vergers entrepris par la société Eurovia.

Il rappelle que le conseil municipal, dans sa délibération du 7 juillet 2017, a retenu l'offre de l'entreprise
EUROVIA pour un montant de 46 371.60 € TTC.

Un avenant au marché nous a été transmis par l'entreprise pour tenir compte des prix nouveaux et pour des
travaux supplémentaires modifiant les quantités portant sur les prix initiaux pour un montant de 2 228.40 €
TTC soit un total de travaux de voirie pour le revêtement des trottoirs de 48 600 € TTC.

Il convient au Conseil Municipal de délibérer sur l'avenant au marché.

Jean-Claude CADE demande pourquoi le trottoir n'a pas été fini au niveau de la maison de Mr Josselin. Il est
répondu qu'aucun projet n'est lancé concernant la propriété.

Jean-Claude CADE précise que son entrée a été refaite à sa charge par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 du marché 'revêtement des trottoirs' pour un montant de 2 228.40 € TTC.

Décision modificative budget communal N°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2017 afin de réajuster certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2017.

- Section d'investissement

DEPENSES

Article 2313 (op.90) - 1500 € (travaux accessibilité)
Article 2315 (op.55) + 1500 € (travaux de voirie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote ces décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement « les Costières »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Armorique Habitat, lotisseur des Costières sollicitant la rétrocession des ouvrages communs à la commune à compter du 15 novembre 2017, après réception des travaux par la commune, à savoir :

- les réseaux enterrés ainsi que l'éclairage public
- la voirie
- les espaces verts

Ces équipements communs du lotissement sont cadastrés Section B n° 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 637, 638 et 639.

Pour rappel, le conseil municipal, dans sa délibération du 11 décembre 2009, s'est engagé auprès de la société Armorique Habitat à intégrer dans le domaine public de la commune, après réception définitive des travaux, la voirie et les espaces verts de l'opération.

La station d'épuration faisant toujours preuve de dysfonctionnements, la commune ne procédera pas à sa rétrocession dans l'état actuel.

Les conseillers et les services techniques seront conviés à la réception des travaux qui aura lieu en présence de Mr le Maire et des représentants d'Armorique Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- atteste que les équipements communs du lotissement les Costières cadastrés Section B n° 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 637, 638 et 639, sans la station d'épuration, seront, à compter du 15 novembre 2017, après réception des travaux par la commune, transférés à la commune de St Lormel, qui en deviendra propriétaire et devra, en conséquence, en assurer la gestion et l'entretien.

- **précise que la station d'épuration du lotissement reste à la charge de la société Armorique Habitat jusqu'au parfait fonctionnement de celle-ci.**

Coût de la participation communale au frais de repas de cantine pour les enfants scolarisés à Plancoët

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa délibération du 8 septembre 2017, le Conseil Municipal a adopté une description plus précise de la zone de la commune concernée par la participation communale aux frais de repas de cantine, pour les élèves domiciliés à Saint-Lormel et inscrits à l'école et cantine de Plancoët jusqu'au primaire.

Ainsi, seuls les parents habitants au-delà du Vieux Bourg et dans le quartier de la Madeleine ; c'est-à-dire les parents habitant les lieux-dits les Vergers, les Hauts-Vergers, le Pignon Percé, les Roseraies, le Guenbosq, les Poissonnais, le Vaugeffray, Rue du 4 août 1944 et la Maison Neuve ; pourront bénéficier de la participation communale aux frais de repas de cantine des élèves inscrits à l'école et cantine de Plancoët jusqu'au primaire.

La délibération du 28 juillet 1995 du CCAS de Plancoët fixant la participation de Saint-Lormel aux frais de fonctionnement a été revue (50 % de la différence entre le coût réel du repas et le prix payé en abonnement).

Suite à une nouvelle délibération du CCAS, à partir de la rentrée 2017, les enfants de Saint-Lormel domiciliés en périphérie de Plancoët : Les Vergers, les Hauts-Vergers, le Pignon Percé, les Roseraies, le Guenbosq, les Poissonnais, le Vaugeffray, rue du 4 août 1944 et la Maison Neuve, pourront bénéficier du tarif commune au restaurant scolaire de Plancoët sous réserve que la commune accepte de prendre en charge la différence entre le tarif commune (3,78 €) et le tarif hors commune (4,36 €) soit 0,58 € par repas au lieu de 2,41 € précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte de prendre en charge la différence entre le tarif commune et le tarif hors commune du restaurant scolaire de Plancoët pour les enfants de Saint-Lormel inscrits à l'école de Plancoët jusqu'au primaire et domiciliés en périphérie de Plancoët : Les Vergers, les Hauts-Vergers, le Pignon Percé, les Roseraies, le Guenbosq, les Poissonnais, le Vaugeffray, rue du 4 août 1944 et la Maison Neuve.**

Redevance occupation du domaine public - GRDF 2017

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 032 m sur notre commune). Pour 2017, elle a été fixée à 161 € (158 € en 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le calcul ci-dessus de la redevance 2017**
- **autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 161 €.**

Rapport annuel 2016 du prix et de la qualité du service assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est établi par le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et est consultable en mairie.

La population desservie en assainissement collectif est de 300 habitants.

La commune est responsable de l'ouvrage et des services.

132 habitations sont raccordées aux lagunes.

1 abonné consommant 120 m³/an paie 191,60 €. Sur 191,60 € la Collectivité reçoit 170 € et l'Agence de l'Eau 21,60 €.

Les emprunts sont terminés.

Suite à une décision modificative, une provision de 52 241,66 €, et non 48 427,54 € comme précisé dans le rapport, est inscrite au budget pour travaux.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'adoption de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Lormel avec une modification de la provision pour travaux à 52 241,66 €.**
- **Autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne des indicateurs du service sur le site « www.services.eaufrance.fr ».**

INFORMATIONS DIVERSES

- Compte-rendu réunion les Costières

Une réunion a eu lieu les 13 septembre 2017 avec les personnes de la police de l'eau, Dinan Agglomération, la société Quarta, Eurovia et Armorique Habitat. Les nuisances sonores et olfactives sont prises en compte. Des visites hebdomadaires ont été mises en place avec compte-rendu. Un plan d'action a été défini.

- Travaux de réhabilitation de Doheneuc

Les travaux de Côtes d'Armor Habitat sont terminés. Les habitants sont satisfaits. Il reste le marquage au sol des places de parking qui sera effectué par les agents communaux.

- Tranchée à la Clôture

La tranchée de busage effectuée par les services du département est terminée. L'entreprise Lansard interviendra à partir de mi-novembre pour effectuer le chemin de randonnée.

- Travaux d'évacuation des eaux au Guenbosq

Les travaux sont terminés pour la tranchée et le busage. Les personnes concernées sont satisfaites et ne devraient plus craindre les inondations.

- Panneau 3,5 tonnes derrière Hyper U

Un panneau a été mis pour rappeler l'interdiction des poids lourds sur la route du Guenbosq.

- Éclairage du jeu de boules

Une réparation électrique et un rappel sur les branchements ont été effectués.

- Pose du repère de crue

Un poteau d'une hauteur de 3/4m de haut sera installé le long de l'Arguenon au niveau de la maison de Mme Legoff pour mettre en place le repère de crue. Une étude est en cours avec le PAPI pour savoir à qui revient la charge et le coût de l'installation.

- Église du Vieux Bourg

Un rendez-vous est fixé le 24 octobre 2017 à 14h30 avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. Claude Rigolé et Josiane Robissout seront présents. Jean-Claude Cade est invité en tant que président de l'association paroissiale Étoile de St Lormel.

- Situation des services de la mairie

Les services administratifs de la mairie sont réorganisés suite au retour d'un agent en longue maladie.

- Qualité de l'air à l'école

Une nouvelle réglementation impose de suivre la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible dont les écoles. Cette surveillance repose sur une démarche progressive :

- la réalisation de l'évaluation obligatoire des moyens d'aération et de ventilation de l'établissement
- la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention dans l'établissement
- la surveillance de la qualité de l'air intérieur en auto-diagnostic tous les 7 ans.

Un premier rendez-vous a eu lieu avec une personne du Conseil en Energie Partagée de Dinan Agglomération afin de nous guider dans l'auto-diagnostic. Les documents seront stockés et consultables en mairie dès l'auto-diagnostic effectué. Des travaux seront à réaliser pour être aux normes.

- Compte-rendu du conseil des écoles

Le compte-rendu a été envoyé aux conseillers. Les effectifs sont de 38 élèves sur chaque site du RPI.

L'opération Portes ouvertes 2017 a porté ses fruits. La prochaine opération Portes ouvertes est prévue le 24 mars 2018. Dans le domaine de la sécurité, un exercice « intrusion » est à programmer.

L'Amicale Laïque a un nouveau bureau qui sera présenté dans le prochain Réveil. Le 11 novembre, les enfants sont invités à participer sur chaque commune à la commémoration. Une étude sur le retour de la semaine à 4 jours a été lancée auprès des familles.

L'école fait une journée Halloween le 10 novembre. Des participants pour accompagner et pour accueillir les enfants qui défilent dans le bourg sont sollicités.

- Illuminations des saynètes de Noël

Les illuminations seront mises en place par les équipes techniques et auront lieu à partir de la semaine 50.

- Vie associative

Le planning des manifestations 2018 a été élaboré avec les associations.

Une réunion de travail a eu lieu le 11 octobre pour redynamiser le foyer des jeunes. Une réunion avec les jeunes est fixée le vendredi 3 novembre de 18h à 19h30. Une distribution des invitations sera faite par les élus dans les boîtes aux lettres et des affiches vont être apposées. Le jeudi 26 octobre aura lieu une seconde réunion de travail à 19h30 pour préparer la réunion du 3 novembre. Les affiches et invitations ont été éditées et facturées pour un montant de 48€ chez Fanik.

- Remerciements d'un agent administratif

Un faire-part de naissance a été transmis au conseil municipal. L'agent administratif a adressé ses remerciements pour le cadeau de naissance.

QUESTIONS DIVERSES

Régine Leborgne précise que la vitesse dans le bourg est toujours excessive.

Jean-Claude Cade demande qu'un radar pour compter les passages et mesurer les vitesses des véhicules soit installé pour comparaison avec les anciennes mesures effectuées avant la réalisation des plateaux. Il lui est répondu que la demande sera adressée au Département.

Bernard Letort s'interroge sur le coût des contrôles des installations d'assainissement individuel par Dinan Agglomération.

Il lui est répondu que ce service a toujours été payant même au temps de la Communauté de communes Plancoët-Plélan.

Jean-Claude Cade demande si la route a été réparée au lotissement Doheneuc. Une vérification sera faite.

Jean-Claude Cade demande si un aménagement pour sécuriser la circulation va être effectué au niveau du lotissement des Eucalyptus. Il lui est répondu qu'une ligne blanche va être faite sur la voie.

Jean Claude s'interroge sur les panneaux carrefours dangereux, les stops et des limitations à 70 km/h. Il lui est répondu qu'il s'agit de routes départementales qui ne sont pas à la charge de la commune. Chacun doit respecter le code de la route.

Bernard Letort demande si une épaveuse peut passer sur le secteur de la Croix. Cette demande sera vue avec les services techniques de la commune.

Prochain conseil municipal : vendredi 17 novembre 2017 à 20h.

La séance est levée à 22h27.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER Absent	Sylvie GUILLOTIN Absente	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwenaëlle Absente
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	